



FEVRIER 2020

## Réunion du Conseil municipal du 27 janvier 2020

### 1) VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

Le conseil municipal décide, à 14 voix pour et 1 voix contre, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020 et de reconduire les taux 2019, à savoir :

	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	6,23 %	<b>6,23 %</b>
Taxe foncière bâti	17,74 %	<b>17,74 %</b>
Taxe foncière non bâti	47,60 %	<b>47,60 %</b>

### 2) CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE NON TITULAIRE A TEMPS COMPLET POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le conseil municipal adopte la proposition de M. le Maire de créer un emploi non permanent d'adjoint technique de catégorie C à temps complet à compter du lundi 2 mars 2020.

### 3) APPROBATION DE LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

L'intégralité de la délibération est consultable en mairie et sur le site internet de la commune : [www.saulon.fr](http://www.saulon.fr)

Le Conseil Municipal de Saulon la Chapelle a décidé, par délibération du 25/08/2014, de prescrire la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme. La phase d'études et de concertation associant la population et les administrations a permis de faire émerger un projet de PLU compatible avec les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable telles qu'issues du débat initial du Conseil Municipal en date du 18/07/2016 ainsi que dans ses versions complémentaires en dates des 26/02/2018 et 04/03/2019. Le projet de révision générale du PLU a fait

l'objet d'une enquête publique s'étant déroulée du 12/11/2019 au 17/12/2019 inclus. Au cours de l'enquête, plusieurs déclarations ont été consignées et la Commune a pu répondre aux remarques des personnes publiques associées au moment de l'arrêt.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 1 abstention, délibère et décide : (Les personnes ayant un intérêt personnel ne prennent pas part au vote), d'approuver le Plan Local d'Urbanisme modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de commissaire enquêteur.

### 4) ADAPTATION D'UN DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Suite à l'approbation du PLU, il faut adapter le droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines (U) ou des zones à urbaniser (2AU), délimitées par le PLU exceptées les zones UE, UF et 2AUE. Ce droit de préemption sera applicable sur proposition du maire et avec l'approbation du conseil municipal.

Cette délibération n'entrera en vigueur que lorsque la révision du P.L.U. approuvée sera exécutoire.

### 5) QUESTIONS DIVERSES

#### Point travaux présenté par M. Gilles GADESKI, 1<sup>er</sup> adjoint

Travaux d'enfouissement des réseaux rue de Moulin : La société Orange procède actuellement à l'enlèvement des fils de téléphone et des poteaux.

Lotissement Jardin de Claire : Les panneaux de signalisation sont installés ; la voirie est en cours d'aménagement, la pose des bordures a été faite, les enrobés sont prévus les jours prochains. Suite à un constat de clôture trop haute et de murs qui ont été montés hors limite de propriété, un

courrier sera envoyé à l'aménageur pour qu'il fasse le nécessaire auprès des habitants de ce lotissement afin que le règlement soit respecté.

Salle des fêtes : Suite à la visite et à l'avis favorable de la commission de sécurité, l'exploitation de la salle des fêtes à destination du public est autorisée. Cet avis est valable pour une durée de 3 ans. Il a été constaté, courant décembre que le chauffage s'est de nouveau arrêté. Après avoir fait venir une entreprise de dépannage, il s'avère que cela est dû à un dysfonctionnement du logiciel de régulation de la chaleur.

Travaux de rénovation de la longère : Les travaux de démolition sont terminés et les travaux de couverture sont en cours. Les travaux de maçonnerie sont décalés suite à des erreurs sur les relevés de mesures faites dans l'état existant. L'architecte doit reprendre les cotes et refaire les plans afin que le gros œuvre puisse démarrer.

Station d'épuration : Suite à la dernière réunion de délégation de service public avec Véolia, il a été indiqué que le marché de maîtrise d'œuvre pour la nouvelle station d'épuration doit être acté début mars et le prestataire doit être choisi en mai. Le début des travaux est prévu fin 2020, début 2021 avec une mise en service en juin 2022.

Statistiques sur les radars pédagogiques : Le relevé des statistiques du mois de janvier des 2 radars installés dans la commune a été présenté. Il a été constaté une fréquentation d'environ 1500 véhicules par jour par sens de circulation. Globalement le 50 km/h est respecté dans 80 %

des cas, les 20 % restant roulent entre 50 et 70 km/h. Quelques cas isolés (4 %) roulent bien au-delà des 70 km/h. La gendarmerie sera contactée pour la mise en place de contrôles lors des périodes présentant des dépassements de vitesse récurrents.

Zone de loisirs : La VMC a été remplacée dans les vestiaires du foot. La commune a procédé au rebouchage de trous à la zone de loisirs. Une demande de participation de la communauté de communes sous forme de fonds de concours a été faite pour la réfection de la 1ère tranche du parking dont le montant s'élève à 75 000€.

Travail effectué par les agents communaux en dehors de leurs tâches habituelles : pose et dépose des illuminations de Noël et changement de quelques ampoules à la salle des fêtes, réfection des poubelles et des bancs situés rue de Noiron.

#### **Point manifestations présenté par M. Alain BŒUF, 3ème adjoint**

Le concert caritatif avec Clem et les Compotes, groupe local, dimanche 9 décembre a rassemblé environ 100 personnes. La somme de 600 € récoltée permettra d'organiser 20 séances de divertissement pour les enfants hospitalisés.

Les élus ont servi un goûter à l'issue du spectacle de Noël des enfants. Les parents ont apprécié ce moment convivial.

Le carnaval des enfants sera à nouveau organisé samedi 29 février.

## En bref... Communiqué de la Gendarmerie

**Point de situation sur les cambriolages** : Depuis le 01 décembre 2019, le nombre de cambriolages constatés est en forte baisse sur le ressort de la compagnie de Dijon. En effet, le nombre a été quasiment divisé par trois par rapport à la même période 2018/2019. Les militaires de la compagnie de Dijon 21 mettent tout en œuvre pour lutter le plus efficacement possible contre ce phénomène. Nous devons ensemble poursuivre nos efforts pour lutter activement contre ce phénomène et le faire reculer.

**Toute information peut nous être utile, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre brigade pour signaler tout comportement suspect, et en cas d'urgence, composer le 17.**

**Vote par procuration** : Un nouveau service vous permet de gagner du temps dans cette démarche, en téléchargeant le formulaire CERFA n° 14952\*01 sur votre ordinateur et en l'imprimant pour l'apporter ensuite à une autorité habilitée.

Pour les électeurs qui ne disposent pas d'un ordinateur connecté à internet et/ou d'une imprimante, il est toujours possible d'obtenir le formulaire de procuration classique au guichet d'une autorité habilitée.

Retrouvez toutes les informations sur le vote par procuration sur le site du ministère de l'Intérieur à cette adresse :

**<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuration>**

Vous pouvez réaliser cette démarche à tout moment. Ainsi, n'attendez pas le dernier moment pour l'établir.

## Urgø et les Straps ?...

Un vrai groupe de balloche dans la lignée des bals populaires où les générations se croisent, où les jambes se décroisent, où les corps se déhanchent, où les regards s'échangent, pour le seul plaisir de la fête et de la danse.

*De Mona Lisa klaxon d'Higelin aux Cornichons de Nino Ferrer en passant par James Brown et les Rita Mitsouko, la boîte de pansements offre un florilège de musiques des années 60, 70 et 80, du rock, du mambo, du rythm'n blues, de la pop, du funk, un soupçon de disco.*

Sur ces rythmes entraînants, vous danserez comme vous voudrez... et si vous avez une jambe cassée, il vous restera vos oreilles !

**Urgø et les Straps,  
c'est LE bal festif de l'année !!!**

*Spectacle/concert accueilli dans le cadre de la saison départementale Arts & Scènes en Côte-d'Or*



**Un baume festif  
aux p'tits bobos !**

Urgø et les Straps

**Samedi 14 mars 2020 • 20h30**  
Salle des Fêtes • Gratuit  
**Saulon-la-Chapelle**

Saulon-la-Chapelle

Renseignements : 03 80 79 14 30

Côte d'Or LE DÉPARTEMENT

## Saulon-la-Chapelle Samedi 29 février

# carnaval

DES ENFANTS



**15h Cortège  
dans les rues de Saulon**

SOUS LA RESPONSABILITE DES PARENTS  
(rdv parking salle des fêtes)

**16h Goûter**  
Offert aux enfants par la municipalité

Inscriptions en mairie avant le 28 février 2020



Merci de ne pas jeter sur la voie publique

# CONCERT

**SAM. 22 FEVRIER**  
**20H30**

Venez nombreux !  
**ENTREE LIBRE**

**SALLE DES FETES  
SAULON-LA-CHAPELLE**

**L'HARMONIE DE GEVREY-CHAMBERTIN  
REÇOIT LA MUSIQUE DES CORPS-CREUX DE  
MONTBARD !**



Avec la participation de

Gevrey-Chambertin Nuits-Saint-Georges Communauté de Communes

VILLE DE GEVREY-CHAMBERTIN

Côte d'Or LE DÉPARTEMENT

Mairie de Saulon-la-Chapelle

facebook icon, envelope icon

@harmonie.gevreychambertin  
harmonie.gevreychambertin@gmail.com

## Élections municipales 15 et 22 mars 2020 : mode de scrutin pour les villes de moins de 1 000 habitants (pour + d'infos, visitez le Web communal [www.saulon.fr](http://www.saulon.fr))

Le scrutin est majoritaire plurinominal, à deux tours. La déclaration de candidature est obligatoire depuis les élections de 2014. Les candidats se présentent seuls ou par candidatures groupées. Les électeurs peuvent barrer certains noms ou en ajouter d'autres (panachage). Le nombre de voix est ensuite calculé par candidat. Au premier tour, sont élus au conseil municipal les candidats qui ont obtenu à la fois les voix d'au moins 25% des inscrits et la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, sont élus, dans la limite des sièges restant à pourvoir, les candidats qui obtiennent le plus de voix.

INSTITUTIONS FRANÇAISES

### Vote blanc ou vote nul, quelles différences ?

VOTE BLANC	VOTE NUL
Une enveloppe vide	Bulletin sans enveloppe
Un bulletin vierge dans l'enveloppe	Bulletin non réglementaire
	Bulletin annoté
	Bulletin déchiré

Direction de l'information légale et administrative  
vie-publique.fr | Paris 2019

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

## Quel est le rôle du maire ?

EXÉCUTIF DE LA COMMUNE	AGENT DE L'ÉTAT
<ul style="list-style-type: none"> <li>Il prépare et exécute les décisions du conseil municipal</li> <li>Il est le chef de l'administration communale</li> <li>Il est chargé des pouvoirs de police</li> <li>Il prend des arrêtés municipaux</li> <li>Il représente la commune en justice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il est officier de l'état civil</li> <li>Il est officier de police judiciaire</li> <li>Il organise les élections (bureaux de vote, etc.)</li> <li>Il statue sur les demandes d'inscription sur les listes électorales</li> <li>Il est chargé du recensement citoyen</li> <li>Il organise les cérémonies patriotiques dans sa commune</li> </ul>

Direction de l'information légale et administrative  
vie-publique.fr | Paris 2019

### # AGENDA

- 15/2, 11 h : Accueil nouveaux habitants et nouveaux nés - Mairie
- 22/2, 20 h 30 : Concert de l'Harmonie de Gevrey - Salle des fêtes
- 29/2, 15 h : Carnaval de la commune - Salle des fêtes
- 8/3, 20 h : Bal country - Salle des fêtes
- 9/3, 19 h : Conseil Municipal - Salle des fêtes
- 14/3, 10 h : Permanence élus - Mairie
- 14/3, 10 h : Permanence avocat - Mairie
- 14/3, 20 h 30 : Spectacle Urgo et les Straps - Salle des fêtes
- 15/3, 8 h - 18 h : Élections municipales 1er tour - Mairie
- 22/3, 8 h - 18 h : Élections municipales 2ème tour - Mairie
- 29/3, 8 h : Bourse Puériculture - Salle des fêtes

### # INFORMATIONS PRATIQUES

**Secrétariat de mairie**  
8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE  
Horaires d'ouverture au public  
Mardi et jeudi : 14h – 19h  
Mercredi : 9h – 12h  
Vendredi : 14h – 17h  
Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31  
accueil.mairie@saulon.fr / www.saulon.fr

**Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-saint-Georges**  
3 rue Jean Moulin- BP 40029  
21701 Nuits st Georges  
Tél : 03 80 27 04 70 - Fax : 03 80 23 69 06

**Gendarmerie de Gevrey-Chambertin** 03 80 51 80 76  
**Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15**